

LA FIN DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE EN SYRIE : DE LA CRISE DE MAI 1945 AU DÉPART DES DERNIÈRES TROUPES ÉTRANGÈRES

Anne Bruchez

Presses Universitaires de France | « Relations internationales »

2005/2 n° 122 | pages 17 à 32

ISSN 0335-2013

ISBN 9782130551980

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2005-2-page-17.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La fin de la présence française en Syrie : de la crise de mai 1945 au départ des dernières troupes étrangères

Durant le mois de mai 1945, alors que les combats de la Seconde Guerre mondiale s'achèvent en Europe, une importante crise éclate en Syrie. Les forces françaises qui y stationnent sont la cible d'une population excédée par le refus de Paris d'évacuer ses troupes et d'accorder une réelle indépendance à la région. L'arrivée de renforts français, à la mi-mai, va multiplier les heurts. Face aux violences croissantes subies par ses troupes, dépassé par les débordements, le délégué français à Damas, le général Oliva-Roget, sans consulter ses supérieurs, va ordonner à ses troupes de s'emparer de la capitale, dans l'intention de rétablir l'ordre. Ce recours à la force n'aura cependant pas l'effet escompté puisqu'il provoquera l'intervention des troupes britanniques, et accélérera la fin du « dessein français » au Moyen-Orient.

Cette contribution, essentiellement basée sur les documents du fonds *K Afrique-Levant 1944-1952* des archives du ministère français des Affaires étrangères, propose un éclairage approfondi de ce moment clé dans l'accession à l'indépendance de la Syrie. Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient cependant de rappeler brièvement les étapes essentielles de cette marche vers l'indépendance.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, la Syrie est un mandat international qui comprend également le Liban. Ce mandat est géré par la France depuis 1920, au nom de la Société des Nations¹. Depuis qu'ils ont repris cette région aux forces de Vichy, grâce à l'appui des Britanniques², les Français libres se heurtent aux nationalistes syriens à propos du nouveau statut à accorder à cette région. Le général Catroux, représentant le général de Gaulle, a fait précéder l'invasion franco-britannique du Levant³, le 8 juin 1941, d'une proclamation dans laquelle il abolit le man-

1. Stephen H. Longrigg, *Syria and Lebanon under the French Mandate*, Beyrouth, Lebanon Bookshop, 1968 ; Pierre Fournié, *La France et le Proche-Orient : 1916-1946*, Tournai, Casterman, 1996.

2. Michel-Christian Davet, *La double affaire de Syrie*, Paris, Fayard, 1967 ; A. B. Gaunson, *The Anglo-French Clash in Lebanon and Syria*, Hong-Kong, Macmillan Press, 1987.

3. Ce nom désigne alors la région comprenant la Syrie et le Liban.

dat et déclare les Syriens et les Libanais « libres et indépendants »⁴. Une fois installée, la France libre associe la mise en œuvre d'un statut d'indépendance à la signature d'un traité garantissant les intérêts français au Levant⁵. En fait, de Gaulle reprend l'idée du traité franco-syrien signé en 1936⁶, qui n'avait finalement pas été ratifié par le parlement français. Cependant, la France libre n'a pas les moyens de ses ambitions, et sous la pression de la Grande-Bretagne, en charge du commandement militaire au Moyen-Orient pour la durée de la guerre, les Français ont dû accepter la tenue d'élections, en juillet 1943, qui ont permis aux nationalistes syriens du *Bloc national* d'accéder au pouvoir. La plupart de ces dirigeants syriens étaient au pouvoir en 1936 ; ils gardent un goût amer de l'échec du traité franco-syrien, et sont déterminés à refuser toute concession à leur indépendance.

En décembre 1943, la France se voit contrainte de céder la gestion des services regroupés sous le nom d'*Intérêts communs*⁷ qu'elle exerçait en tant que puissance mandataire⁸. Son dernier atout dans la négociation d'un traité avec la Syrie est, dès lors, le contrôle des *Troupes spéciales*, des troupes de recrutement local restées sous commandement français⁹. Dès l'automne 1943, le gouvernement syrien tente d'en négocier la passation, car il veut en faire le noyau d'une future armée nationale. La Syrie revendique également le départ de la totalité des troupes françaises de son territoire dès la fin des hostilités, et demande l'adaptation de la représentation française en Syrie¹⁰ au régime de souveraineté¹¹. De son côté, la France, présente militairement dans la région depuis plus de vingt ans, compte bien s'attarder le plus longtemps possible. Les pourparlers se réduisent vite à un dialogue de sourds, et la situation sur place devient toujours plus tendue¹².

4. Georges Catroux, *Dans la bataille de la Méditerranée, 1944-1944*, Paris, René Julliard, 1952, p. 137.

5. « Les politiques étrangères de la France pendant la seconde Guerre mondiale », *Relations internationales*, n° 107-108, automne-hiver 2001.

6. Archives du ministère français des Affaires étrangères (désormais AMAE), Y International 1944-1952, vol. 35, mémorandum sur l'évolution des relations franco-syriennes, texte du projet de traité de 1936, juin 1945.

7. Ces services étaient communs à la Syrie et au Liban. Ils comprenaient principalement : services financiers et économiques, services des douanes, services de police, passeports, postes et télégraphes, presse et radiodiffusion. Cf. Fournié, *op. cit.*, p. 236.

8. Accord de passation franco-syro-libanais du 22 décembre 1943. Cf. AMAE, guerre 1939-1945 (Alger), vol. 1000, accord du 22 décembre 1943, Damas, 22 décembre 1943.

9. Fournié, *op. cit.*, p. 241 ; Maurice Albord, *L'armée française et les États du Levant : 1936-1946*, Paris, CNRS, 2000.

10. En effet, la *Délégation française* de Damas, comme la *Délégation française générale au Levant* de Beyrouth, n'a rien d'une mission diplomatique. Si officiellement les Français libres ont reconnu l'indépendance de la Syrie, ils continuent à se comporter régulièrement comme sous le mandat ou à y faire maladroitement référence. Cf. par exemple : AMAE, guerre 1939-1945 (Alger), vol. 999, lettre de Jean Helleu, Damas, 11 octobre 1943 ; AMAE, guerre 1939-1945 (Alger), vol. 1006, lettre de Beynet à Massigli n° 702, note en annexe, Beyrouth, 26 juillet 1944.

11. AMAE, guerre 1939-1945 (Alger), vol. 999, lettre de Mardam Bey à Jean Helleu, Damas, 20 octobre 1943 ; Salma Mardam Bey, *La Syrie et la France : bilan d'une équivoque (1939-1945)*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 182, 197.

12. Philip S. Khourî, *Syria and the French Mandate : The Politics of Arab Nationalism (1920-1945)*, London, I. B. Tauris, 1987.

Le 28 mars 1945, la Syrie est invitée à la conférence de San Francisco¹³, dont le but est de formuler la Charte des Nations Unies. Cette invitation est la reconnaissance définitive de la Syrie en tant que nation à part entière. Jamil Mardam Bey, le ministre des Affaires étrangères syrien, exige dès lors avec encore plus de force un dialogue d'égal à égal avec la France, alors que la seule justification de la présence française en Syrie est son rôle de puissance mandataire. En outre, l'État syrien est soutenu par la naissante Ligue arabe¹⁴, et son indépendance a été reconnue par les États-Unis et l'URSS durant l'année 1944¹⁵. La position de Paris devient intenable.

LA RÉUNION DU 5 AVRIL 1945

Début avril, il ne reste à la France qu'une alternative pour conserver son influence dans la région : renoncer à un traité privilégiant les positions françaises en Syrie et miser sur une hypothétique coopération franco-syrienne ou employer la force pour imposer ses exigences. Le 5 avril, le général Beynet, délégué général et commandant en chef au Levant, est à Paris pour participer à une réunion au sujet des affaires du Levant. Il y retrouve le général de Gaulle, Georges Bidault¹⁶, Jean Chauvel¹⁷, Jacques Meyrier¹⁸ et le général de Sevez¹⁹.

Pour le général de Gaulle, l'indépendance des États du Levant et la présence militaire de la France sont deux choses séparées et compatibles²⁰. Il exclut l'idée de « rendre » les Troupes spéciales aux gouvernements locaux tant qu'un établissement militaire français n'est pas assuré dans ces territoires. En fait, le général ne croit pas à la possibilité de troubles graves au Levant. Pourtant, l'homme de terrain qu'est le général Beynet estime qu'une position trop forte de la France mènera à une crise. C'est aussi l'avis de Bidault qui suggère de proposer aux Syriens le transfert des troupes dans un délai déterminé. Chauvel et Beynet, pour leur part, suggèrent de lier la question du transfert à celle de la relève du commandement britannique par le commandement français à la tête des forces alliées du Levant. Mais de Gaulle est persuadé que les Britanniques n'accepteront jamais.

13. La conférence de San Francisco débute le 25 avril et s'achève le 26 juin par la signature de la Charte des Nations Unies.

14. La Ligue arabe est officiellement fondée le 22 mars 1945.

15. Moscou reconnaît la Syrie indépendante et souveraine le 28 juillet 1944. Cf. *Keesing's Contemporary Archives*, vol. 5, July 1943 - December 1945, Londres, Longam, 1946, p. 6597. D. Washington fera une déclaration similaire le 20 septembre 1944. Cf. *Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers*, 1944, vol. V, Washington, Government Printing Office, 1965, p. 782, 19 septembre 1944.

16. Georges Bidault est alors ministre des Affaires étrangères.

17. Jean Chauvel est secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

18. Jacques Meyrier est directeur de la section Afrique-Levant.

19. Paul Sevez est adjoint au chef d'état-major général de la Défense nationale.

20. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 277, copie du compte rendu de la réunion au sujet des affaires du Levant, 5 avril 1945.

Bidault pense qu'en cas de conflit le président syrien Choukri al Kouatli sera soutenu par les autres pays arabes. Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères fait remarquer au président du gouvernement provisoire de la République française (GPRF) que les différends avec les Syriens sont « sérieux », et qu'« ils sont bien antérieurs aux intrigues britanniques »²¹. Mais de Gaulle ne croit pas à la solidarité arabe. Bidault ajoute : « Si nous ne voulons pas nous aliéner définitivement la bonne volonté des populations, nous devons abandonner une attitude retardataire et pratiquer une grande politique. » C'est la première fois qu'un dirigeant français tente de convaincre de Gaulle que la question du Levant ne dépend pas forcément de la politique britannique, et qu'il est temps que la politique étrangère de la France s'adapte aux nouvelles réalités internationales. Mais le Général, loin d'être convaincu, rétorque que « rien ne serait plus nuisible à notre influence, à la fois au Levant et en Afrique du Nord, qu'une capitulation dans l'affaire des Troupes spéciales ». À la fin de la rencontre, il est décidé qu'un renfort de trois bataillons sera envoyé. Dès lors l'affrontement armé paraît inévitable.

De leur côté, les Syriens se préparent à cet affrontement depuis un certain temps. Mardam Bey a obtenu la garantie, en cas de conflit, du soutien de l'Irak et de l'Égypte. Par ailleurs, durant le sommet du Caire²², « un accord est intervenu entre les pays arabes pour donner à la Syrie et au Liban tout l'appui jugé nécessaire dans leurs négociations actuelles avec la France »²³. Il est vrai que les deux pays leaders du Moyen-Orient, l'Égypte et l'Irak, ont intérêt à voir disparaître le mandat français sans qu'un traité d'alliance soit conclu. Dès lors, ils pourraient se prévaloir de ce précédent auprès de la Grande-Bretagne afin d'obtenir l'annulation des traités qui les lient à elle.

LE COUP DE FORCE FRANÇAIS

Les Britanniques sont opposés à l'envoi de renforts français. Ils considèrent que la situation est beaucoup trop tendue pour que l'on puisse se permettre ce genre de provocation. Le 30 avril, le général britannique Frere remet au général Humblot, commandant en chef des troupes françaises du Levant, une lettre du général Paget, commandant en chef des forces alliées au Moyen-Orient. Celui-ci rappelle que d'après les accords Lytton - de Gaulle, qui régissent les rapports franco-britanniques au Moyen-Orient²⁴, il est responsable de la conduite des opérations au

21. Depuis 1941, de nombreux incidents ont persuadé le général de Gaulle ainsi que la plupart de ses conseillers que la Grande-Bretagne tente d'évincer la France au Levant. Cf. par exemple : de Gaulle, *Mémoires de guerre : l'Appel (1940-1942)*, Paris, Plon, 1954, p. 166 ; Catroux, *op. cit.*, p. 194-197 ; AMAE, guerre 1939-1945 (Alger), lettre de Beynet à Massigli, Beyrouth, 12 juillet 1944.

22. Réunion préparatoire de la Charte de la Ligue arabe.

23. DDF, 1945, t. 1, doc. 198, 16 mars 1945.

24. Les accords Lytton - de Gaulle ont été signés le 25 juillet 1941. Cf. Catroux, *op. cit.*, p. 168-170.

Moyen-Orient, et qu'il n'est pas prêt à autoriser « une augmentation quelconque des forces françaises au Levant ». S'il s'agit d'une relève, Paget demande qu'elle ait lieu hors du Levant²⁵.

Le 1^{er} mai, le commandant en chef français répond au général Frere que, selon ces mêmes accords, la sécurité intérieure en Syrie et au Liban est du ressort de l'autorité française, et que c'est donc à elle d'apprécier si ses forces sont suffisantes²⁶. C'est également ce que de Gaulle répond le 30 avril à l'ambassadeur britannique à Paris, Duff Cooper, alors que celui-ci l'interroge à ce propos²⁷. Les autorités britanniques sont finalement averties de l'arrivée prochaine d'un bâtiment de guerre français à Beyrouth, transportant des « troupes de relève »²⁸. Le gouvernement libanais est prévenu verbalement, les Français « laissant entendre qu'en raison de la fin des hostilités d'autres mouvements de navires pourraient se produire »²⁹. Le 5 mai, le croiseur français *Montcalm* accoste dans le port de Beyrouth, transportant à son bord un bataillon de 800 hommes de troupe sénégalais³⁰. Cette arrivée est suivie du départ d'un nombre inférieur de troupes nord-africaines³¹. Washington, comme Londres, met en garde la France contre le danger d'un renforcement des effectifs français au Levant alors que l'arrivée du *Montcalm* a déjà provoqué une vive émotion. Le GPRF répond que « l'envoi de troupes françaises en Syrie est une affaire exclusivement française »³².

Après plus d'un mois d'absence, le général Beynet rentre finalement le 12 mai et confirme la rumeur aux autorités libanaises : l'arrivée de nouvelles troupes françaises est imminente. Le 17 mai, le *Jeanne d'Arc* entre dans le port de Beyrouth. Un nouveau bataillon de Sénégalais en débarque, ainsi que 500 hommes de troupes métropolitains³³. La rencontre entre Beynet et les ministres des Affaires étrangères syrien et libanais qui a lieu le lendemain s'ouvre sous de mauvais augures. Mardam Bey et Pharaon, son homologue libanais, font remarquer que ces envois de troupes n'ont pas été soumis à l'approbation de leurs gouvernements. L'aide-mémoire français qui est alors remis aux deux ministres réitère les revendications de la France. En outre, le texte est assez arrogant³⁴. Il insiste sur le fait que l'indépendance s'est réalisée uniquement parce que la

25. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 277, lettre de Beynet, Beyrouth, 2 mai 1945 (lettre du général Frere en annexe).

26. *Ibid.* (réponse du général Humblot en annexe).

27. DDF, 1945, t. 1, doc. 312, 1^{er} mai 1945.

28. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 277, télégramme de Ostorog, Beyrouth, 3 mai 1945.

29. *Ibid.*

30. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 277, télégramme n°s 1022-1029, Beyrouth, 5 mai 1945.

31. Mardam Bey, *op. cit.*, p. 206.

32. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 277, télégramme de Chauvel n°s 313 à 317, Paris, 11 mai 1945.

33. Pierre Fourmié, *op. cit.*, p. 45.

34. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 277, télégramme de Beynet n°s 1126 à 1130, Beyrouth, 19 mai 1945.

France l'a bien voulu, niant le travail des nationalistes, ainsi que l'implication britannique.

Si le Liban reste relativement calme, l'agitation grandit en Syrie. Les principales villes du pays sont en grève et de violentes manifestations anti-françaises s'y déroulent, particulièrement à Damas et Alep³⁵. Des milices de volontaires se forment « un peu partout »³⁶. Les affrontements entre la population et les forces françaises se multiplient. Le 29 mai, exaspéré par les incessantes attaques dont les Français sont l'objet, le général Oliva-Roget, qui est aussi délégué à Damas, donne l'ordre à ses troupes de prendre la capitale, sans autorisation préalable du délégué général. Le Parlement syrien et le ministère des Affaires étrangères sont pris d'assaut et saccagés. La Banque de Syrie et la direction de la police sont investies. La ville est bombardée à plusieurs reprises et les rues sont le théâtre de violents combats. Le reste du pays subit les mêmes violences. Les moyens de répression utilisés sont disproportionnés à la situation. Cependant, cette décision extrême d'Oliva-Roget est un peu moins étonnante si l'on sait que le gouvernement syrien ignore le délégué français à Damas depuis plus de cinq mois.

L'ULTIMATUM BRITANNIQUE

Face à ce drame, le gouvernement britannique est violemment critiqué à la Chambre des communes pour sa politique non interventionniste³⁷. Le 30 mai au soir, René Massigli, ambassadeur de France à Londres, est convoqué par Churchill au sortir d'un conseil de cabinet. Le Premier ministre lui déclare que « devant la tournure très grave prise hier et ce matin par les troubles de Damas, et redoutant de voir l'agitation gagner Le Caire et Bagdad d'où arrivent des rapports alarmants, le gouvernement britannique estime nécessaire une intervention immédiate de sa part »³⁸. Churchill ajoute que, sous réserve de l'assentiment du président Truman, qui a déjà été sollicité, le général Paget, en tant que commandant en chef au Moyen-Orient, va recevoir l'ordre de prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre. Averti, de Gaulle est hors de lui, car il estime que la France agit en légitime défense. Cependant, dans l'espoir d'éviter cette intervention, et sur l'insistance de Bidault qui « souhaitait ardemment que les choses n'aillent pas à la catastrophe »³⁹, le président du GPRF autorise le ministre des Affaires étrangères à demander le cessez-le-feu. Les affrontements franco-syriens continuent pourtant le 31 mai. Le gouvernement syrien réussit à tenir une réunion dans la résidence du pré-

35. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 277, télégramme n° 1181-1182, Beyrouth, 21 mai 1945.

36. *Ibid.*, lettre de Beynet à Bidault n° 594, Beyrouth, 28 mai 1945.

37. *Ibid.*, télégramme de Massigli n° 2884, Londres, 31 mai 1945.

38. *Ibid.*, télégramme de Massigli n° 2877 à 2880, Londres, 31 mai 1945.

39. Charles de Gaulle, *Le Salut (1944-1946)*, Paris, Plon, 1959, p. 191.

sident, à la fin de laquelle des messages sont envoyés à Churchill, Truman et Staline pour leur demander d'intervenir⁴⁰.

Durant la journée du 31 mai, Terence Shone, le ministre britannique au Levant, confirme à son gouvernement que le cessez-le-feu n'est pas respecté par les hommes d'Oliva-Roget⁴¹, et il signale que les troupes sénégalaises sont en train de piller la capitale⁴². Après une nouvelle réunion du cabinet britannique, Churchill décide d'intervenir. Un télégramme de Truman conforte le Premier ministre dans sa décision : le Président américain approuve l'idée d'une intervention britannique. À 16 heures, Eden lit à la Chambre des communes le message que Churchill adresse au général de Gaulle, mais que celui-ci n'a pas encore reçu⁴³. Le Premier ministre britannique écrit au président du GPRF qu'à son « profond regret » il a dû « ordonner au commandant en chef en Orient d'intervenir afin d'empêcher que le sang coule davantage », et qu'en vue d'éviter toute « collision entre les forces britanniques et les forces françaises, nous vous invitons à donner aux troupes françaises l'ordre immédiat de cesser le feu et de se retirer dans leurs cantonnements »⁴⁴. Une fois le calme rétabli, Churchill propose une réunion franco-britannique à Londres à laquelle « un représentant du gouvernement américain assistera »⁴⁵. À 20 heures, le général Pilleau, commandant de la 9^e Armée britannique, remet au général Humblot un ordre de cessez-le-feu. Une heure plus tard, Beynet est informé que le général Paget arrive le lendemain matin à Beyrouth⁴⁶.

Le général de Gaulle n'a pas de mots assez amers pour décrire cet épisode. Pour lui, l'ultimatum britannique n'est que la réalisation du complot qu'il soupçonne depuis toujours pour évincer la France du Levant. Dans ses *Mémoires*, il souligne, en outre, « l'insolence du texte » et, à propos du retard du message, « une atteinte à tous les usages »⁴⁷. Pour lui, il est clair que la Grande-Bretagne cherche à humilier la France en étalant ce conflit « devant l'univers »⁴⁸. Le président du GPRF décide de ne pas répondre à Churchill. Le 31 à 3 heures du matin, il donne ses instructions à Beynet. Malgré tout, il prône la modération tout en insistant sur le fait que les

40. Mardam Bey, *op. cit.*, p. 225.

41. Jean Lacouture, *Charles de Gaulle*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 173.

42. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, lettre n° 647 de Beynet à Bidault, Beyrouth, 11 juin 1945 (traduction d'un télégramme envoyé au Foreign Office par le ministre britannique à Beyrouth) ; Mardam Bey, *op. cit.*, p. 227. NB. Selon un témoin français, des soldats tcherkesses ont également participé à de nombreux pillages. Cf. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, note spéciale n° 220, 18 juin 1945.

43. Il le recevra une heure plus tard. L'explication toujours avancée par les Britanniques pour ce manque d'égard envers le général de Gaulle est une erreur de transmission.

44. De Gaulle, *op. cit.*, p. 518-519, traduction du message de M. W. Churchill au général de Gaulle, 31 mai 1945.

45. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, télégramme de Beynet n°s 1356 à 1360, Beyrouth, 1^{er} juin 1945.

46. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 277, télégramme n°s 1340 à 1342, Beyrouth, 31 mai 1945.

47. De Gaulle, *op. cit.*, p. 192.

48. *Ibid.*

troupes françaises doivent garder leur position, et qu'aucun soldat français « ne doit, sous aucun prétexte, se laisser démunir d'aucune partie de son matériel ». Le lendemain, il ajoute que si les forces françaises doivent tolérer la présence de troupes britanniques, cela ne comporte pas l'exécution de leurs ordres⁴⁹.

À son arrivée à Damas, dans l'après-midi, le général Paget, accompagné de Shone, se rend chez le président al Kouatli qui, en présence du gouvernement syrien, reçoit le Premier ministre libanais et plusieurs de ses ministres. Paget informe officiellement les deux gouvernements qu'il veut rétablir l'ordre en Syrie et que dans ce but il aimerait instaurer un couvre-feu jusqu'au retour au calme. Le gouvernement syrien l'y autorise⁵⁰. Des soldats britanniques de la 9^e Armée prennent position dans les rues, à côté des soldats français.

En fin de compte, le grand vainqueur de cet épisode violent est sans aucun doute le gouvernement syrien. Cette épreuve a renforcé l'unité nationale et donne aux Syriens une bonne raison de refuser toute négociation avec la France. Et maintenant que la Grande-Bretagne s'est portée au secours des dirigeants syriens, il est difficile d'imaginer qu'elle puisse aider le gouvernement de Paris à obtenir ce qu'il veut par la pression. Les chances de la France de conserver une position privilégiée en Syrie sont désormais nulles.

LE RÈGLEMENT DE LA CRISE

Le 2 juin, de Gaulle donne une conférence de presse pour tenter de remonter le courant d'opinion défavorable⁵¹. Pour le président du GPRF, l'ultimatum britannique n'était pas nécessaire, car l'ordre était rétabli à Damas le 31, lorsque la Grande-Bretagne est intervenue. Mais en réalité, nous l'avons vu, il n'en était rien. Quant à l'offre de conférence tripartite proposée par Churchill, de Gaulle la repousse, en proposant une conférence internationale à propos du Moyen-Orient : « On ne peut négocier que s'il s'agit d'une question d'ensemble et non point seulement de la Syrie et du Liban. »⁵² De Gaulle veut confronter la Grande-Bretagne aux problèmes que celle-ci rencontre depuis quelque temps en Égypte, Irak et Palestine. En outre, l'Union soviétique a montré son intérêt pour l'affaire de Syrie et déclaré qu'elle espère un règlement pacifique de cette crise, dans l'esprit des Nations Unies⁵³. Par cette internationalisation du problème, de Gaulle espère contrebalancer l'influence américaine et britan-

49. *Ibid.*, p. 519-520, télégramme de De Gaulle à Beynet, 1^{er} juin, 15 h 30.

50. Mardam Bey, *op. cit.*, p. 227.

51. Lacouture, *op. cit.*, p. 174.

52. AMAE, Y International 1944-1949, vol. 35, compte rendu de la conférence de presse du général de Gaulle, 2 juin 1945.

53. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, traduction d'un communiqué soviétique, 1^{er} juin 1945.

nique en mettant de son côté l'Union soviétique et la Chine. À la fin de son intervention, de Gaulle tient tout de même à ajouter, après avoir sévèrement attaqué le gouvernement de Sa Majesté, que la France n'a pas « la moindre rancune à l'égard du peuple britannique », et qu' « il faut que les intérêts soient conciliés ». Mais, si de Gaulle prône la conciliation en public, il ne pardonne pas. Pour lui, l'ultimatum public de Churchill reste un acte ignominieux. Le 4 juin, il rencontre l'ambassadeur britannique Cooper auquel il décoche cette phrase devenue célèbre : « Nous ne sommes pas, je le reconnais, en mesure de vous faire actuellement la guerre. Mais vous avez outragé la France et trahi l'Occident. Cela ne peut être oublié. »⁵⁴

LA DÉNONCIATION DE L'ACCORD LYTTLETON - DE GAULLE

En Syrie, la gendarmerie est chargée d'assurer l'ordre pendant la période intermédiaire entre le repli des forces françaises et la mise en place d'un « dispositif britannique », ce qui est pour les Français un nouvel affront⁵⁵. Durant ce moment de battement, de nombreuses maisons françaises sont pillées⁵⁶. Les Britanniques ont finalement renoncé à prendre le commandement des troupes françaises de Syrie. Le général Humblot s'est déplacé à Damas afin de redonner courage à ses hommes, et veiller à ce qu'ils ne soient victimes d'aucune mesure abusive de la part de la 9^e Armée. Celle-ci établit son contrôle militaire quelques jours seulement, le temps d'imposer le cessez-le-feu. Les Britanniques, du fait de leur intervention, tiennent le rôle des libérateurs.

Si la situation se stabilise, le pays reste dangereux pour les Français et le devient pour ceux qui sont associés à la France. Beynet rapporte régulièrement que des représailles semblent avoir lieu contre des familles de soldats des Troupes spéciales, et des factions fanatiques musulmanes s'attaquent aux chrétiens syriens sans discrimination. Ceux-ci affluent à Damas⁵⁷, espérant trouver une protection auprès des forces britanniques ou françaises. Rapidement, les Britanniques procèdent à l'évacuation des Français encore présents à Damas « sous prétexte de sécurité »⁵⁸. Les civils français sont escortés en dehors de la ville⁵⁹, dans les deux centres que les autorités françaises ont ouverts durant la crise. Ils sont ensuite massivement repliés sur Beyrouth. La plupart des familles françaises ont perdu leurs moyens de subsistance et désirent être rapatriées en France. Mais tous les bâtiments français présents dans le port de Beyrouth sont des

54. De Gaulle, *op. cit.*, p. 194.

55. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, télégramme de Beynet n^{os} 1385 à 1389, Beyrouth, 2 juin 1945.

56. *Ibid.*

57. *Ibid.*, lettre de Beynet à Bidault n^o 626, Beyrouth, 4 juin 1945.

58. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, télégramme n^o 1447, Beyrouth, 6 juin 1945.

59. Longrigg, *op. cit.*, p. 349.

navires de guerre et Beynet se trouve confronté à la rigidité de la marine militaire qui refuse, suivant le règlement, que des femmes et des enfants montent à bord⁶⁰. Beynet s'insurge contre l'absurdité de la situation, et menace même, si une dérogation n'est pas accordée ou un paquebot envoyé rapidement, de faire appel aux Britanniques⁶¹.

Le gouvernement syrien déclare qu'il ne veut plus avoir de contact ni collaborer avec la France, dans aucun domaine. Au niveau économique, cette décision donne une bonne excuse à la Grande-Bretagne pour éliminer la France de la gestion du secteur vital qu'est le ravitaillement en céréales. Il est vrai que, même si les Britanniques avaient insisté pour que la collaboration franco-syrienne continue, le gouvernement de Damas aurait sans aucun doute refusé. Mais aucune tentative de conciliation n'a été faite. Le 2 juin, le général Beynet reçoit une lettre de la légation britannique à Beyrouth dans laquelle la 9^e Armée ordonne que l'Office des céréales panifiables (OCP) arrête de fonctionner « jusqu'à ce que son futur soit décidé »⁶². Parallèlement, la 9^e Armée réquisitionne les locaux et le matériel de l'OCP et crée une commission aux céréales nommée *Mira*⁶³ qui a exactement le même but que l'OCP⁶⁴. Tout le personnel français est congédié⁶⁵. Les Britanniques justifient leur action par le fait que les Syriens ne veulent plus collaborer avec les Français, et que le ravitaillement et la moisson des récoltes ont déjà pris trop de retard⁶⁶. Le délégué général rapporte que, dès le 3 juin au matin, « un officier britannique s'est présenté au siège de l'OCP à Beyrouth dans le dessein de prendre possession de l'établissement et de se faire remettre tous les pouvoirs »⁶⁷. Le représentant français sur place s'y oppose, en attendant les instructions de Beynet. Ce dernier écrit à Shone le jour même : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que la 9^e Armée ne me paraît pas qualifiée pour prendre le contrôle d'un organisme économique international tel que l'OCP. Rien dans les conversations que j'ai eues avec le général Paget ne me permettait de prévoir cette immixtion des autorités militaires britanniques dans l'organisation économique locale, et son intention de profiter des circonstances actuelles pour évincer la France d'un organisme où elle a naturellement sa place et dont elle assure depuis des

60. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, télégramme n^{os} 1504 à 1506, Beyrouth, 9 juin 1945. Beynet déclare par ailleurs, pour montrer l'absurdité d'une telle situation, qu'« il est moralement impossible d'évacuer des hommes seuls et de laisser des femmes et des enfants ».

61. *Ibid.*

62. *Ibid.*, télégramme de Beynet n^{os} 1385 à 1389, Beyrouth, 2 juin 1945 (lettre de la légation britannique en annexe).

63. *Mira* signifie en arabe « ravitaillement » dans un sens large, mais aussi « pain » ainsi que les moyens de le fabriquer.

64. L'OCP a été créé en avril 1942 afin de remédier au manque de pain et de gérer le ravitaillement en céréales de la Syrie et du Liban.

65. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, télégramme de Beynet n^{os} 1385 à 1389, Beyrouth, 2 juin 1945.

66. Longrigg, *op. cit.*, p. 349.

67. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, télégramme de Beynet n^o 1405, Beyrouth, 3 juin 1945.

années le financement. »⁶⁸ Par ailleurs, Beynet rappelle que, selon le protocole signé le 16 mai 1942 par la Grande-Bretagne, la France, la Syrie et le Liban⁶⁹, « une réforme organique (de l'OCP) ne peut être prise qu'avec le consentement de tous les gouvernements intéressés »⁷⁰. Il ajoute qu'il a récemment proposé de remettre cet organisme aux gouvernements locaux, conformément au désir exprimé par ces derniers⁷¹. Rien n'y fait. La Mira est reconnue par les gouvernements du Levant⁷² et, le 11 juin, un communiqué britannique dans le journal *Al Akhbar* annonce que « jusqu'au rétablissement de l'ordre dans toutes les régions de Syrie et du Liban, les deux gouvernements assureront avec la collaboration de la 9^e Armée britannique la rentrée et la distribution des céréales »⁷³.

Le 6 juin, les Britanniques laissent les autorités syriennes prendre le contrôle du réseau téléphonique⁷⁴, qui est propriété militaire française⁷⁵. Ce même jour, la délégation télégraphie à Paris qu'elle vient en outre d'être avertie par le général Pilleau que les Britanniques ont remis aux gendarmeries syrienne et libanaise les armes promises durant l'été 1944, alors que la cérémonie de livraison a eu lieu deux jours auparavant. Beynet commente : « On ne peut indiquer avec plus de clarté et moins de courtoisie l'esprit dans lequel les autorités britanniques entendent assurer la sécurité au Levant. »⁷⁶ Par ailleurs, le général Pilleau nomme une commission d'enquête, comprenant un représentant français, pour vérifier les accusations de pillage faites par les Syriens à l'encontre des soldats français, accusations évidemment rejetées par Oliva-Roget. Après avoir visité plusieurs casernes françaises et « certains établissements à Damas », la commission découvre effectivement « une grande quantité d'objets pillés »⁷⁷. C'est un nouveau coup dur pour l'honneur français. Au niveau international, la France est unanimement condamnée pour ses excès en Syrie. S'il est relativement reconnu que les Syriens ont sans doute provoqué l'affrontement, les bombardements et les massacres de civils⁷⁸ sont dénoncés comme étant une réponse disproportionnée aux attaques syriennes.

68. *Ibid.*, lettre de Beynet à Shone, Beyrouth, 3 juin 1945.

69. Ce protocole du 16 mai 1942 fixe les conditions de fonctionnement de l'OCP.

70. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, lettre de Beynet à Shone, Beyrouth, 3 juin 1945.

71. *Ibid.*, télégramme de Beynet n° 1405, Beyrouth, 3 juin 1945.

72. *Ibid.*, lettre de Beynet à Bidault n° 646, Beyrouth, 11 juin 1945 (communiqué britannique du 11 juin en annexe).

73. *Ibid.*

74. Le gouvernement syrien se plaint depuis longtemps de l'ingérence française dans ses communications et des tables d'écoute françaises. Par ailleurs, durant la crise de mai, la France a coupé les communications entre Damas et les provinces.

75. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, télégramme n° 1447, Beyrouth, le 6 juin 1945.

76. *Ibid.*, télégramme n° 1449 à 1454, Beyrouth, 6 juin 1945.

77. *Ibid.*, lettre de Beynet à Bidault n° 647, Beyrouth, 11 juin 1945 (traduction d'un télégramme adressé au Foreign Office par le ministre britannique à Beyrouth en annexe).

78. Les troupes sénégalaises sont mises en accusation pour leurs méthodes barbares et leur habitude d'achever les blessés.

Sur le plan diplomatique, Bidault, devant l'ampleur des humiliations subies par la France au Levant, renonce à sa politique d'apaisement. Reprenant la proposition du général de Gaulle d'internationaliser la question, il demande à René Massigli de communiquer au *Foreign Office* que « devant la volonté britannique de profiter de la situation contre nous et pour les Arabes (...) une conversation exclusivement franco-britannique n'est plus concevable (...). La Grande-Bretagne veut inclure les États-Unis, nous souhaitons, pour notre part, intéresser à l'entretien non seulement Washington, mais aussi Moscou et Tchong king »⁷⁹. Cette proposition est repoussée par Londres, comme par Washington⁸⁰. Bidault propose ensuite « de saisir l'assemblée des Nations Unies de l'affaire du Levant »⁸¹, mais les Britanniques et les Américains s'y opposent également⁸².

Le 23 juin, un communiqué britannique annonce à Bidault que « la charge du maintien de l'ordre en Syrie et au Liban appartient désormais aux autorités civiles locales », mais que « les autorités militaires britanniques gardent toutefois un droit supérieur d'intervention »⁸³. Cette décision unilatérale équivaut à une dénonciation pure et simple des accords Lyttleton - de Gaulle, qui définissent la collaboration des autorités françaises et britanniques en Syrie et au Liban depuis juillet 1941. Selon ces accords, les Britanniques, étant donné leur supériorité, conservent le commandement militaire général qu'ils détiennent déjà sur l'ensemble du Moyen-Orient pour la durée de la guerre, tandis que les Français libres sont chargés de l'administration civile et de la sécurité intérieure.

Étant donné que la France a déjà cédé aux Syriens la gestion de l'administration, la Grande-Bretagne exclut la France de l'unique rôle qui lui reste et justifie sa présence militaire en Syrie. Bidault commente : « Je vois mal quel serait désormais l'objet de négociations à deux, à trois ou à cinq. »⁸⁴ La majorité des Français encore présents en Syrie rejoignent Beyrouth. Jacques Diemer⁸⁵ rapporte que désormais « un Français ne peut se risquer sans escorte à Damas, Homs, Hama ou Alep, il est presque certain de s'y faire assassiner »⁸⁶.

Début juin, la Ligue arabe fait ses premières armes sur le thème de l'affaire de Syrie. La session s'ouvre au Caire, le 5 juin, dans une atmosphère très hostile à la France⁸⁷. Durant les débats, les discours des repré-

79. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, télégramme de Bidault n° 3160 à 3171, Paris, 5 juin 1945.

80. DDF, 1945, t. 1, doc. 437, 16 juin 1945.

81. *Ibid.*, doc. 446, 20 juin 1945.

82. De Gaulle, *op. cit.*, p. 198.

83. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, télégramme de Bidault n° 875 à 876, Paris, 23 juin 1945.

84. *Ibid.*, télégramme de Bidault n° 3619 à 3623, Paris, 24 juin 1945.

85. Jacques Diemer est attaché commercial de France au Levant.

86. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, lettre de Diemer au ministre de l'Économie nationale n° 605, Beyrouth, 24 juin 1945.

87. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 279, lettre de Gennardi à Meyrier, Le Caire, 1^{er} juin 1945.

sentants irakien et saoudien condamnent particulièrement violemment la France⁸⁸. Le 8, un communiqué de la Ligue arabe déclare que, « après avoir entendu les déclarations des représentants syriens et du Liban, le Conseil a décidé que le gouvernement français a commis une agression », que « la présence des troupes [françaises au Levant] porte atteinte à la souveraineté reconnue de la Syrie et du Liban. Elle est une menace constante de voir se répéter les événements de ces derniers jours (...). Pour toutes ces considérations, le Conseil appuie la Syrie et le Liban dans leur demande concernant le retrait immédiat des troupes françaises dans ces territoires. Cette décision rejette également l'éventualité de la présence d'autres forces étrangères (...). Les troupes dites spéciales doivent être intégralement remises à la Syrie et au Liban avec leurs armes »⁸⁹. En cas de non-respect des décisions de la Ligue, celle-ci a prévu quatre mesures coercitives : la rupture des relations diplomatiques entre la France et les pays arabes, la cessation immédiate de la radiodiffusion des bulletins en langue française dans ces mêmes pays, la suppression de l'enseignement du français et la cessation du versement des subventions aux écoles françaises, et le prélèvement dans les biens français en Égypte de la valeur des pertes en vies humaines, des destructions et des dégâts causés par l'agression française⁹⁰. Certes, ces mesures ne seront jamais appliquées, mais leur violence traduit le profond ressentiment des pays arabes à l'égard de la France.

LA PASSATION DES TROUPES SPÉCIALES

Si les Troupes spéciales du Liban sont restées intactes en dehors de la démission acceptée de quelques officiers, en Syrie, par contre, depuis l'intervention britannique, elles se désagrègent rapidement. Beynet rapporte, par exemple, qu'à Lattaquié « la défection de la plupart des officiers autochtones accroît les désertions des hommes de troupe de façon inquiétante »⁹¹. Le 8 juillet, sous le prétexte opportun que la fin de la guerre le permet, Beynet annonce que la France a décidé le transfert des Troupes spéciales aux gouvernements syrien et libanais « suivant des modalités qui seront définies dans un délai maximum de quarante-cinq jours »⁹². La Syrie accepte alors de nommer des commissions aptes à négocier les modalités de remise des Troupes spéciales. Toutefois, le président et le gouvernement refusent toujours d'entrer en contact avec les autorités françaises.

88. *Ibid.*, télégramme de Lescuyer n°s 673 à 677, Le Caire, 5 juin 1945.

89. *Ibid.*, télégramme de Lescuyer n°s 694 à 699, Le Caire, 8 juin 1945.

90. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 277, lettre de Lescuyer à Bidault, Le Caire, 18 juin 1945.

91. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 278, télégramme de Beynet n°s 1653 à 1654, Beyrouth, 18 juin 1945.

92. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 277, lettre de Humblot au ministre de la Défense nationale et de la Guerre n° 268, Beyrouth, 28 juillet 1945 (déclaration de Beynet en annexe).

Le 12 juillet, une première réunion franco-syro-libanaise a lieu à Chtaura, au Liban. La délégation militaire syrienne est « composée en majeure partie d'officiers déserteurs des Troupes spéciales »⁹³. Les Syriens et les Libanais réclament la livraison immédiate et sans condition des Troupes spéciales, ainsi que du matériel et des infrastructures qui y sont rattachés. La question de la présence militaire française en Syrie est introduite par Damas, mais les représentants français précisent immédiatement que les troupes françaises resteront en Syrie comme au Liban aussi longtemps que les troupes britanniques s'y maintiendront⁹⁴. Humblot relève que les Libanais paraissent plus conciliants que les Syriens. Il ajoute cependant que l'attitude libanaise découle du fait qu'ils savent qu'ils bénéficieront de ce que les Syriens arriveront à obtenir par leur intransigeance⁹⁵. Après cette première prise de contact, trois autres réunions suivront à Chtaura les 16, 21 et 26 juillet.

Après deux ans d'attente, les différentes étapes de la passation des Troupes spéciales vont se succéder rapidement. Un organe de transfert est créé le 17, sous la forme d'un « état-major combiné français, libanais et syrien »⁹⁶. Le 20 juillet, les « casernements et bâtiments militaires de propriété syrienne ou libanaise »⁹⁷ sont remis aux gouvernements sans incidents. Dès le 25 juillet, le recensement des effectifs et du matériel à transférer aux États a lieu sous le contrôle de commissions mixtes. La majorité des propriétés, du matériel et de l'armement a été remboursée à la France avant 1939 sur les fonds des intérêts communs. Le complément d'armement et de matériel envoyé au Levant pour faire face à la guerre dès septembre 1939 a par contre été payé par le budget français. Il est malgré tout livré aux États du Levant et doit être l'objet d'un arrangement financier ultérieur⁹⁸. Enfin, le 1^{er} août 1945 à minuit, la France effectue la passation « aux gouvernements syrien et libanais des effectifs présents au jour du transfert dans les unités existantes des Troupes spéciales »⁹⁹. Les États du Levant ont désormais à leur charge l'administration de ces formations¹⁰⁰. Et à partir du 15 août, « les autorités militaires françaises cessent tout ravitaillement des troupes syriennes »¹⁰¹. La passation des Troupes spéciales

93. *Ibid.*

94. *Ibid.*, télégramme n° 1945 à 1949, Beyrouth, 23 juillet 1945.

95. *Ibid.*

96. *Ibid.*, lettre de Humblot au ministre de la Défense nationale et de la Guerre n° 268, Beyrouth, 28 juillet 1945 (note de service de Marmillot en annexe).

97. *Ibid.*

98. *Ibid.* C'est au ministère de la Défense nationale de fixer le montant à exiger des États du Levant. Les comptes sont difficiles à établir en Syrie car les archives ont partiellement disparu. En janvier 1946, malgré les demandes répétées de la délégation française de Beyrouth, les comptes ne sont toujours pas établis, et il semble que la France ait quitté la région sans réclamer de remboursement.

99. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 284, lettre de Beynet à Bidault n° 907, Beyrouth, 6 août 1945 (procès-verbal des décisions de Chtaura en annexe).

100. *Ibid.*, télégramme n° 248, Beyrouth, 19 juin 1945.

101. *Ibid.*, lettre de Beynet à Bidault n° 907, Beyrouth, 6 août 1945 (procès-verbal des décisions de Chtaura en annexe). Les autorités militaires françaises continuent d'assurer le ravitaillement en vivres et en vêtements des troupes libanaises jusqu'à ce que celles-ci organisent des services pouvant jouer ce rôle. En outre, les Libanais ont accepté l'aide de conseillers français pour assurer la transition.

consacre deux ans de lutte intensive pour les États du Levant. C'est une grande victoire fêtée dans la liesse par la population.

Pourtant, l'armée tant attendue est décevante. Si le Liban entre en possession d'une armée aux effectifs presque pleins, munie d'un matériel et d'un équipement complets, il n'en est pas de même en Syrie. Une bonne partie des effectifs a déserté avec des armes et du matériel, et nombre de dépôts et casernes ont été pillés¹⁰². En outre, le gouvernement syrien manque d'instructeurs et de fonds ; il ne peut pour le moment pas assurer l'entretien des 20 000 hommes des Troupes spéciales. La Syrie prévoit de se séparer de la moitié des effectifs dans les six mois, et de diminuer la solde d'un tiers¹⁰³. Il faudra encore un temps pour organiser les forces syriennes.

LE RETRAIT SIMULTANÉ DES TROUPES FRANCO-BRITANNIQUES

Après avoir obtenu le transfert des Troupes spéciales, le retrait des troupes étrangères devient l'objectif prioritaire des États du Levant. Les Britanniques, présents seulement depuis juin 1941, ont toujours déclaré qu'ils se retireraient à la fin de la guerre. Le problème se pose donc surtout pour les forces françaises, cette présence militaire étant par ailleurs la dernière trace apparente du régime mandataire. Le 21 juin, les deux gouvernements ont officiellement demandé le retrait de toutes les forces françaises de leurs territoires¹⁰⁴.

Après la capitulation du Japon, le 14 août, les Français comme les Britanniques ne peuvent plus se justifier de l'état de guerre pour s'attarder en Syrie ou au Liban. Cependant, il faudra encore de longs mois avant que les deux puissances s'entendent sur un retrait simultané de leurs troupes. Et c'est finalement le Conseil de sécurité des Nations Unies, saisi par la Syrie et le Liban en février 1946, qui obligera la France et la Grande-Bretagne à réaliser l'évacuation dans les plus brefs délais¹⁰⁵. Le 17 avril 1946, toutes les troupes étrangères ont quitté le sol syrien ; ce jour est proclamé fête nationale¹⁰⁶.

La présence française, imposée à la Syrie à la fin de la Première Guerre mondiale au nom de la Société des Nations, s'achève vingt-cinq ans plus tard au terme de la Seconde Guerre mondiale, remise en cause par le Conseil de sécurité de la nouvelle organisation internationale, l'ONU. La France a été profondément marquée par cette aventure syrienne qui

102. AMAE, K Afrique-Levant 1944-1952, vol. 284, lettre de Beynet à Bidault n° 869, Beyrouth, 30 juillet 1945.

103. *Ibid.*, dossier secret sur les procès-verbaux de la réunion syro-libanaise de Sofar, 23 juillet 1945.

104. Longrigg, *op. cit.*, p. 349

105. La question est réglée le 17 février 1946. Cf. ONU, doc. A/65, rapport du secrétaire général sur l'œuvre de l'organisation, 30 juin 1946, p. 4.

106. Mardam Bey, *op. cit.*, p. 231.

s'ouvre en 1941 sur un affrontement fratricide entre la France libre et les forces de Vichy, et se conclut par une humiliation infligée par les Britanniques, dont découle la fin de sa présence au Moyen-Orient.

La Syrie est le premier pays à émerger après la Seconde Guerre mondiale comme État indépendant, après s'être débarrassé des derniers vestiges du colonialisme. Cette indépendance sans entrave va inspirer les pays voisins, toujours sous domination britannique.

En outre, cette affaire provoque la déconsidération définitive de la France aux yeux des pays arabes. Elle met aussi en évidence l'incapacité des dirigeants français, et du général de Gaulle en particulier, à instaurer de nouveaux rapports avec les pays sous domination française ayant atteint un niveau de développement suffisant pour permettre leur autonomie. En 1958, le général de Gaulle est rappelé au pouvoir pour sortir la France de la guerre d'Algérie. Il serait intéressant de savoir quelle influence a eu l'expérience de l'indépendance syrienne sur le règlement de cette nouvelle question de politique arabe.

Anne BRUCHEZ,
Université de Genève.